



CDD : LE POIL À GRATTER VA COMMUNIQUER

 14 juin 2011 |  Auteur [MDM](#)



Le CdD semble se pérenniser... Ce Conseil de Développement existe depuis la création de la CAPV (Communauté d'agglomération du Pays viennois) en 2002 mais semble « s'être un peu assoupi, reconnaît Denis Labbe, son président et Gérard Geoffray, membre du Conseil. Dans le cadre du G4 (le projet de Pôle métropolitain avec le Grand Lyon, la CAPI et Saint-Etienne Métropole), il reprend un peu d'impulsion. »

La franchise de Denis Labbe [à droite sur la photo] et Gérard Geoffray [à gauche sur la photo] est-elle un bon présage ? Si jamais, elle pouvait illustrer ce rôle de « poil à gratter »... Ce conseil de Développement, qui représente une assemblée issue de la société civile et donc ne rassemble donc aucun élu ni technicien de l'agglomération, a une mission de conseil auprès des élus. « Si nous allons toujours dans leur sens, cela ne sert à rien. Nous essayons d'apporter des éclairages nouveaux, de dire ce qui est dérangent. Nous, nous n'avons aucun enjeu. Nous n'avons pas d'électeurs ». Christian Trouiller, président de ViennAgglo (ex-CAPV) [au centre sur la photo] confirme : « le CdD nous sert à nous conforter dans nos idées ou à infléchir notre stratégie ou même à la préciser. »

Servir de miroir de la société, faire remonter les besoins et les remarques des habitants du Pays viennois mais aussi, diagnostiquer ce qui est mal compris ou ressenti, accompagner les élus dans leurs actions de développement... Le CdD va notamment avoir une action plus efficace en termes de communication des décisions prises par l'agglo auprès de la population. Une page va être dédiée au CdD dans l'**Agglomag'** et il va bénéficier d'un onglet sur le site Internet de **ViennAgglo**. « Nous allons aussi davantage solliciter le service Presse de **ViennAgglo** », annonce Denis Labbe. Le CdD envisage aussi d'organiser des réunions publiques afin d'expliquer aux citoyens les grands projets spécifiques tel que « le Programme local de l'habitat ».

Nous les incitons aussi à s'inscrire dans la Tribu IVT pour participer à la rubrique « Avis à la population ! » ainsi qu'à la rubrique « Tribune thématique ». Le site IVT est aussi fait pour débattre et communiquer. Un espace pour les associations ou des organisations telles que le Conseil de Développement.